



Tout sur l'entrée dans un établissement pour personnes âgées

Brochure destinée aux personnes âgées
et à leurs proches

Sponsors



LEBEN UND WOHNEN IM ALTER.

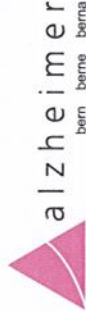
Domicil Infocenter
Neuengass-Passage 3,
3011 Berne
Tél. 031 307 20 65
infocenter@domicilbern.ch



Haus für Pflege Bern
Tiefenaustrasse 110
3004 Berne
Tél. 031 300 38 00
info@hausfuerpflege.ch

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute Canton de Berne
Secrétariat
Worbentalstrasse 32
3063 Ittigen
Tél. 031 924 11 00
info@be.prosenectute.ch



Association Alzheimer Suisse
Bahnhofplatz 2
3011 Berne
Tél. 031 312 04 10
bern@alz.ch

Éditeur

Pro Senectute canton de Berne

Auteurs

Marcel Schenk, Directeur cantonal Pro Senectute canton de Berne
Andrea Hornung, CEO, Domicil Bern AG

Avec le soutien de

Doris Klossner, Directrice Haus für Pflege, Berne
Regula Fuchser, Responsable Consultation sociale, Pro Senectute Berner Oberland
Esther Gerber, Responsable Consultation sociale, Pro Senectute Emmental-Oberaargau
Sarah Niederberger, Responsable Consultation sociale, Pro Senectute Region Bern
Cyrill Hofer, Responsable Consultation sociale, Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland

Référence

Pro Senectute Canton de Berne, Secrétariat,
Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen
Téléphone 031 924 11 00, E-mail info@be.prosenectute.ch
www.be.prosenectute.ch

Sommaire

Avant-propos	4
Qu'est-ce qui est important pour vous? Liste de contrôle: identifier les besoins	6 6
Le choix d'un établissement pour personnes âgées Coûts et financement du séjour Coûts et financement Prestations complémentaires Allocation pour impotent Conseil	10 12 12 12 13 13
Le quotidien d'un établissement pour personnes âgées (prise en charge de soin globale) Proches Activités Visites Nourriture et boissons Soins médicaux Soins et encadrement Déroutement de la journée	14 14 14 15 15 16 17 17
Que faire en cas de problème?	18
Conseils aux proches	19
Personnes atteintes d'Alzheimer et autres formes de démence Espace de vie/environs Encadrement Situation des proches	21 21 21 21
Lorsque l'entrée dans une institution est imminente	22
Adresses importantes	24

Avant-propos

Vous êtes heureux(se) de pouvoir vivre chez vous, entre vos quatre murs. Vous êtes ravi(e) de ne plus avoir aucune obligation professionnelle et de pouvoir disposer de votre temps à votre guise. Lorsqu'on est en bonne santé, devenir plus âgé est un cadeau.

Ce ne sera peut-être pas toujours le cas. Votre état de santé pourrait se dégrader subitement et vous rendre tributaire de l'aide ou des soins de tiers. C'est pourquoi il est essentiel de vous informer à l'avance des possibilités dans cette éventuelle situation de vie. Afin que vos volontés puissent être prises en considération, il est indispensable de parler ouvertement avec vos proches de vos envies et vos attentes dans l'éventualité d'une maladie ou autre situation nécessitant une prise en charge, ainsi que d'établir les documents de prévoyance nécessaires.

Si, pour des raisons de santé, il ne vous est plus possible de vivre de manière totalement autonome, emménager dans une institution pour personnes âgées, par ex. un logement avec services ou un établissement médico-social, est l'une des alternatives possibles. Il s'agit d'une étape décisive dans votre vie. Vous devez quitter votre chez vous et vous séparer de nombreuses choses que vous avez accumulées au fil des ans et qui vous sont chères. Une bonne préparation est donc essentielle. Vous pouvez choisir soigneusement votre future habitation et cibler l'emplacement qui correspond le mieux à vos exigences. Les offres d'habitat et de vie pour les personnes âgées sont très variées et faire le bon choix n'est pas toujours une tâche aisée.

La brochure «Tout sur l'entrée dans un établissement pour personnes âgées» vous permet de réfléchir à vos attentes et vos souhaits et de clarifier des questions sur ce sujet important. Les autrices et auteurs de la présente brochure sont conscients qu'il est difficile de penser à tout. Ils se sont ainsi concentrés sur le déménagement dans un établissement médico-social et ne sont pas entrés dans les détails du logement autonome avec services.



Saisissez l'occasion de mieux connaître l'institution de votre choix en allant y prendre un café, en participant à une manifestation ou à une visite, en partageant un repas avec un proche ou en y faisant un séjour d'essai. Ces impressions et expériences ainsi que votre intuition vous aideront à prendre la bonne décision.

Si c'est en tant que proche que vous devez soudainement chercher un appartement ou une chambre dans une institution pour personnes âgées, que ce soit pour un membre de votre famille ou un autre proche, cette brochure peut vous aider à trouver les réponses à des questions qui vous préoccupent dans cette situation.

Veillez noter que cette brochure se base sur les conditions et règlements du canton de Berne, notamment en matière de financement.

**Marcel Schenk, directeur
Pro Senectute canton de Berne**

Qu'est-ce qui est important pour vous?

Vous avez décidé de chercher une institution pour personnes âgées qui correspond à vos souhaits et à vos attentes afin d'être prêt(e) si vous deviez un jour dépendre du soutien et des soins de tiers.

Le canton de Berne compte un grand nombre d'institutions pour personnes âgées qui se différencient en termes de confort, de grandeur et de l'offre de prestations. C'est la raison pour laquelle il vaut la peine de bien les analyser et de les comparer. La liste de contrôle suivante doit vous soutenir dans cette démarche.

Liste de contrôle: identifier les besoins

Qu'est-ce qui est important pour moi? Quels seraient mes besoins si je devais un jour emménager dans une institution pour personnes âgées?

<i>Veillez cocher ce qui vous correspond</i>			
Emplacement		Très important	Important
Proximité du lieu d'habitation actuel			
Proximité de la famille/de proches			
Situation centrale			
En périphérie			
Calme			
Accessible par les transports publics			
Jardin/parc (accessible)			

Type d'institution pour personnes âgées

Petit établissement			
Grand établissement			
Infrastructure neuve, moderne			
Qui peut être financée par les prestations complémentaires			

Aménagement/infrastructure

Ascenseur			
Balcon/terrasse			
Espaces de vie			
Salle de télévision			
Bibliothèque			
Cafétéria/restaurant publique			
Animaux propres au home			
Chambre d'ami (par ex. en cas de visite d'un proche)			
Salle de fitness			

Appartement/chambre/sécurité

Appartement avec services 1 pièce (bain, WC, cuisine)			
Appartement avec services 2 pièces (bain, WC, cuisine)			
Appartement avec services 3 pièces (bain, WC, cuisine)			
Chambre individuelle avec lavabo			
Chambre individuelle avec salle de bain (bain/WC)			
Chambre individuelle avec balcon/terrasse			
Chambre double pour couple avec lavabo			
Chambre double pour couple avec salle de bain (bain/WC)			
Chambre double pour couple avec balcon			
Appartement ou chambre aménageable avec ses propres meubles			
Emporter son propre lit			
Emporter sa propre literie: duvet/housses			
Accrocher des tableaux/une horloge			
Autorisation de fumer dans la chambre			
Animaux domestiques autorisés			
Connexion Internet (WiFi)			
Je tiens absolument à pouvoir emporter ceci:			

Offre de restauration

Choix de menu (au moins 2 propositions)		
Souhaits de menus pris en compte		
Régime particulier possible (p.ex. diabète)		
Offre de menus végétariens		
Buffet petit-déjeuner		
Libre choix de la place à table		
Possibilité de manger en chambre		
Horaires de repas flexibles		

Autres prestations

Pas de limitation des heures de visite		
Coiffeur		
Pédicure/podologie		
Service de blanchisserie		
Nettoyage de la chambre par le personnel		
Changement de chambre uniquement avec le consentement du résident/de la résidente		

Activités/manifestations

Manifestations avec les proches		
Manifestations publiques dans l'établissement		
Offices religieux dans l'établissement		
Encadrement spirituel		
Possibilité de pratiquer sa propre religion/culture		
Assistance au suicide possible		
Possibilité de pratiquer ses propres hobbies		
Offres telles que lectures à haute voix, gymnastique etc.		
Je voudrais pouvoir faire ceci:		

Soins et encadrement

Maintien en chambre en cas d'augmentation du besoin de soins			
Garantie de pouvoir passer de l'appartement à l'unité de soins en cas d'augmentation du besoin de soins			
Engagement de personnel soignant et d'encadrement formé (de nuit également)			
Méthodes thérapeutiques complémentaires (compresses, infusions etc.) possibles sur demande			
Libre choix du médecin			
Aide de la part des proches au niveau de l'encadrement/ des soins possible			

Le choix d'un établissement pour personnes âgées

Maintenant que vous avez listé vos souhaits, il s'agit de trouver un établissement qui réponde autant que possible à vos attentes. Des compromis seront certainement nécessaires car il est peu probable qu'il existe un établissement pouvant satisfaire à toutes vos exigences. Il est donc important de vous annoncer auprès de plusieurs institutions vous correspondant. Ne partez pas du principe que l'établissement que vous préférez disposera d'une chambre libre lorsque vous déciderez de déménager ou que la situation l'exigera.

Vous trouverez d'autres informations concernant les établissements médico-sociaux dans le canton de Berne sur le site www.logement60plus.ch ainsi qu'auprès des centres régionaux et de consultation de Pro Senectute dans le canton de Berne. On vous y informera aussi volontiers sur les offres alternatives telles que le logement avec services.

Vous avez la possibilité de comparer vos besoins avec l'offre des diverses institutions sans engagement et de mieux les connaître grâce au site Internet www.logement60plus.ch ou en visitant directement les établissements. Dans ce cas, vous pouvez notamment recourir à

- la table d'hôtes ouverte
- la cafétéria publique
- les manifestations publiques dans l'établissement pour personnes âgées
- la documentation de l'établissement: rapport annuel, prospectus, principes directeurs/philosophie, site Internet
- le contact avec les résidentes et résidents ainsi que leurs proches
- des entretiens sans engagement avec la direction et/ou la direction du service des soins
- des séjours de vacances/séjours d'essai,
- un séjour d'une journée
- etc.

Avant de s'inscrire, il est essentiel d'avoir un entretien avec la direction et/ou la direction du service des soins. Vous pouvez également vous faire accompagner par une personne de confiance. Cet entretien vous permet de clarifier certaines questions. Il peut ainsi s'avérer très utile d'emporter votre liste de contrôle et de discuter des divers points. Vous devriez par ailleurs demander à voir une chambre et vous informer sur le déroulement de la journée.



Un contrat de pension ou de soins est conclu lors de l'eménagement dans un établissement médico-social. Il énumère les droits et obligations réciproques. Vous pouvez voir à quoi ressemble ce type de contrat et ce qui doit y être réglé en consultant le contrat-type de l'Association des homes et institutions sociales suisses curaviva à l'adresse www.curaviva.ch. Dans le cas d'une personne incapable de discernement, l'institution est tenue d'établir un contrat écrit qui mentionne les prestations à fournir par l'institution et leur coût (art. 382 par. 1 CC).

Coûts et financement du séjour

Coûts et financement

Les coûts d'une prise en charge de soin globale se composent de:

- l'infrastructure (loyer, charges chambre)
- l'hôtellerie (pension complète, nettoyages, buanderie et encadrement)
- les soins

Les coûts de l'infrastructure et de l'hôtellerie sont à votre charge. Ils varient de CHF 5000.- à CHF 7000.- par mois selon l'établissement. Si vous bénéficiez de prestations complémentaires, ces frais seront pris en charge par les prestations complémentaires jusqu'à un tarif maximal établi.

Les coûts de la prise en charge de soin globale sont financés par vous-même, par les caisses-maladie ainsi que par le canton. Les tarifs des soins sont déterminés par les besoins en soins, saisis à l'aide d'un système reconnu par le canton et répartis en 12 degrés. Vous prenez vous-même en charge un montant maximum de CHF 21.60 par jour. Selon le degré de soins, les caisses-maladie prennent en charge un montant allant de CHF 9.- à CHF 108.- par jour. Le reste est financé par le canton. L'établissement se charge directement de la compensation avec le canton et la caisse-maladie.

Prestations complémentaires

Si vos revenus et fortune personnels ne suffisent pas à couvrir les coûts du séjour dans un home, vous pouvez faire une demande de prestations complémentaires (PC). Avant l'entrée dans une institution pour personnes âgées, nous vous recommandons vivement de vérifier auprès de la caisse de compensation AVS de votre commune si vous avez droit aux prestations complémentaires. Ceci est d'autant plus important que les établissements peuvent déterminer eux-mêmes les tarifs de l'hôtellerie. Ces frais peuvent être plus élevés que le montant maximal de frais reconnus par les prestations complémentaires (limite supérieure pour les PC). Peut-être devrez-vous choisir d'entrer dans un établissement pouvant être financé avec les prestations complémentaires. Pour savoir si un établissement propose des tarifs pour bénéficiaires de PC, consultez le site www.logement60plus.ch ou informez-vous au cours d'un entretien dans le centre de consultation ou avec la direction de l'établissement concerné.



Allocation pour impotent

L'allocation pour impotent est une assurance complémentaire de l'AVS accordée en cas d'impotence faible, moyenne ou grave et indépendamment de la fortune. Les personnes prises en charge à leur domicile ou dans un home et nécessitant des soins importants et/ou un accompagnement peuvent en faire la demande. Le droit à l'allocation pour impotent naît après un délai de carence d'une année. L'allocation est versée avec la rente AVS. En cas d'impotence faible, le droit à l'allocation s'éteint lors de l'entrée dans un établissement pour personnes âgées.

Conseil

Avant de vous décider, clarifiez les points suivants:

- Les tarifs sont-ils compris dans le cadre de la limite supérieure pour les PC?
- Si ce n'est pas le cas: serait-il possible de rester dans l'établissement en bénéficiant d'un tarif réduit si vous deviez un jour avoir besoin des prestations complémentaires?
- Quelles prestations la taxe de base comprend-elle, et lesquelles sont facturées en sus (par ex. matériel, boissons, buanderie, TV, etc.)?
- Des suppléments sont-ils appliqués pour certaines chambres?
- Des acomptes ou des frais de dépôt sont-ils demandés?

Le quotidien d'un établissement pour personnes âgées (prise en charge de soin globale)

Avec votre appui, la direction et le personnel s'appliquent à rendre votre séjour aussi agréable que possible. La vie dans un établissement pour personnes âgées peut toutefois être très différente de la vie chez soi et ne peut pas non plus s'y substituer.

Au cours des premiers jours, vous pourrez vous faire une idée du déroulement et des offres. Dans la plupart des établissements, la personne vous accueillant lors de l'entretien d'entrée reste ensuite à votre disposition en tant que personne de référence. Il est important que vous indiquiez vos habitudes (par ex. alimentaires et de sommeil), vos souhaits et vos besoins afin que le personnel puisse en tenir compte dans la mesure du possible.

Proches

Vos proches sont des références importantes pour les responsables des établissements médico-sociaux et sont toujours les bienvenus. Indiquez aux responsables une personne de contact en qui vous avez confiance et qui pourra être informée en cas d'urgence ou d'événement exceptionnel.

Activités

Des manifestations auxquelles vous pouvez participer en tout temps ont lieu différents jours de la semaine et vous permettent de nouer de nouveaux contacts et faire la connaissance d'autres personnes. En principe, l'offre d'activités est étendue et variée et peut aller des exercices de gymnastique et de mobilisation à l'entraînement de la mémoire ou les groupes de chant en passant par les activités créatives, comme par ex. des groupes de tricot ou de cuisine. Vous pouvez également contribuer à l'offre, par exemple en faisant part de votre goût pour le jass ou les échecs et en cherchant des personnes partageant les mêmes intérêts.

Les repas sont servis soit dans le groupe d'habitation soit dans la salle à manger, la plupart du temps à des tables à deux ou à quatre personnes, ce qui permet d'échanger avec d'autres résidentes et résidents. Ceux-ci pourront notamment les premiers temps, vous fournir de précieuses informations et conseils sur votre nouvel espace de vie et vous aider à vous familiariser avec les lieux. C'est également l'occasion de faire de nouvelles connaissances.



Visites

C'est agréable de pouvoir maintenir les contacts avec votre famille, vos proches et vos amis même après votre entrée dans un établissement pour personnes âgées. Vous pouvez accueillir vos visiteurs aussi bien dans votre chambre que dans les espaces de vie, à la cafétéria ou au restaurant.

Nourriture et boissons

Afin que vous puissiez prendre votre temps le matin, la plupart des établissements proposent des heures de petit-déjeuner flexibles. Vous pourrez ainsi prendre votre petit-déjeuner quand vous le souhaitez durant ces heures, comme à l'hôtel. De plus, une majorité des établissements offre le petit-déjeuner sous forme de buffet; vous pourrez ainsi vous servir selon vos envies et votre humeur. Sur demande ou selon les besoins, le petit-déjeuner peut vous être servi en chambre.

Pour le repas de midi, vous pouvez la plupart du temps choisir entre un plat de viande ou un plat végétarien. Il est presque toujours possible de ne choisir que certains éléments du plat et la taille des portions est adaptée à vos souhaits.

Il est souvent possible de choisir entre deux ou plusieurs propositions le soir aussi.



La cuisine tient volontiers compte de vos habitudes et de vos préférences si vous lui en faites part. Si, pour des raisons de santé, vous devez suivre un régime particulier ou si vous souffrez d'intolérances alimentaires, veuillez également le communiquer lors de votre entrée dans l'établissement.

Le choix de boissons est vaste; vous pouvez les commander auprès du personnel du restaurant. L'eau et le thé sont en principe gratuits.

Soins médicaux

Chaque établissement doit disposer de son propre médecin. En tant que résidente ou résident, vous avez le droit de choisir librement votre médecin. Vous pouvez par exemple décider de poursuivre le suivi avec votre médecin de famille, à condition que celui-ci soit disposé à venir faire ses visites médicales dans le home. Le médecin de famille est également responsable de la signature de l'attestation de tarif et de l'attribution du niveau de soins.

Soins et encadrement

Dans un établissement médico-social, le personnel soignant est présent à toute heure du jour et de la nuit. L'équipe soignante se compose de personnel infirmier et de personnel auxiliaire aux compétences et tâches diverses.

Le personnel infirmier veille à des échanges réguliers avec votre médecin de famille et détermine avec lui les ajustements nécessaires en termes de soins, de thérapies ou de médicaments.

Vous pouvez en tout temps utiliser l'appel d'urgence pour obtenir de l'assistance en cas de besoin.

Lors de l'entretien d'entrée, des questions vous seront posées au sujet de votre besoin d'assistance au quotidien, comme par exemple l'aide aux soins d'hygiène corporelle ou l'accompagnement pour la marche. Ceci permet au personnel soignant de prendre en compte votre situation personnelle et de prévoir les soins et l'encadrement nécessaires. Veuillez également communiquer vos besoins personnels et vos habitudes.

Vous avez le droit de consulter votre documentation de soins et de demander des informations à ce sujet. Vous pouvez obtenir des informations concernant le niveau et les mesures de soins auprès de votre personne de référence ou auprès de la direction du service des soins. Si vous souhaitez des informations plus approfondies, demandez un entretien afin que la personne responsable puisse prévoir suffisamment de temps pour vous. Vous pouvez également inviter l'un de vos proches à cet entretien.

Déroulement de la journée

En règle générale, le déroulement de la journée dépend du type et de l'importance de l'assistance dont vous avez besoin. Chaque personne a un rythme quotidien individuel. Si vous aimez vous lever tôt ou préférez rester plus longtemps au lit, le personnel soignant peut en tenir compte lors de la planification.

Que faire en cas de problème?

En tant que résidante ou résident, vous avez le droit

- au respect de votre personnalité,
- à la valorisation de votre autonomie,
- à ce que vos souhaits et vos besoins soient pris au sérieux.

Malgré les meilleures intentions et un suivi consciencieux, des problèmes peuvent parfois survenir au cours de votre séjour. Il est donc essentiel que vous exprimiez vos souhaits et vos remarques et que vous les communiquiez à qui de droit. Les responsables apprécient vos retours, car ils constituent le meilleur moyen de prendre des mesures d'amélioration. En cas de problème, parlez-en sans tarder au personnel dirigeant.

Pour les questions relatives aux soins ou au niveau de soins, vous pouvez vous adresser à votre personne de référence, à la direction du service des soins ou à votre médecin de famille. Pour les questions relatives à l'hôtellerie ou au financement, vous pouvez vous adresser à la direction.

Si vous ne parvenez pas à trouver un accord ou à vous faire entendre, vous pouvez vous adresser à l'organe responsable de l'établissement médico-social (par ex. au conseil de fondation). Vous pouvez vous faire accompagner à cet entretien par une personne de confiance. Vous pouvez également vous adresser à la Stiftung Bernische Ombudsstelle für Alters- und Heimfragen (Fondation de l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge et des EMS). La fondation intervient de façon neutre en tant que médiateur entre le home et vous.

En fonction du thème, des centres de consultation comme celui de Pro Senectute ou d'associations de patients peuvent également apporter leur soutien.

En cas de problèmes qualitatifs graves dans le home, vous avez le droit de faire une dénonciation à l'autorité de surveillance en tout temps. L'autorité de surveillance vérifie alors si les dispositions légales sont respectées par la direction de l'établissement.

En cas de litige lié aux tarifs, vous pouvez vous adresser aux caisses-maladie (conflits concernant le niveau de soins) ou à l'Association Bernoise des établissements médico-sociaux (abems).

Vous trouverez toutes les adresses importantes aux pages 24 et 25.

Conseils aux proches

Il est recommandé de penser suffisamment tôt à la vieillesse et de parler ouvertement avec son/sa partenaire ou ses parents des idées et souhaits en cas de maladie ou de dépendance de soins. La discussion dans une atmosphère légère permet aux personnes de formuler leurs besoins et de convenir avec les proches de qui devra pallier un éventuel besoin d'assistance.

La plupart des personnes âgées souhaitant de nos jours rester aussi longtemps que possible chez soi, elles n'envisagent pas la possibilité d'emménager dans un établissement médico-social et ne s'informent pas des possibilités d'habitation et de mode de vie correspondants. Elles peuvent toutefois se voir obligées d'envisager cette alternative très rapidement en cas de détérioration importante de leur état de santé ou après un séjour à l'hôpital. Dans ce genre de cas, il est particulièrement important de connaître les idées et les souhaits de vos proches pour ce qui est des séjours en home. Si vous devez chercher un établissement pour personnes âgées pour l'un de vos proches, vous pouvez faire une première sélection en consultant le site Internet www.logement-60plus.ch. Vous pouvez vous informer des frais lors d'un entretien avec la direction. Si le séjour en home ne peut pas être financé par la personne âgée elle-même, il convient de faire une demande de prestations complémentaires aussi rapidement que possible.

Bon nombre de personnes âgées ne sont malheureusement plus en mesure de décider elles-mêmes du type d'habitation et du mode de vie qui leur convient le mieux, notamment lorsqu'elles souffrent déjà d'une forme de démence. Ainsi, il incombe aux proches de prendre cette décision difficile et de trouver un lieu d'habitation adapté. Bon nombre de questions peuvent toutefois être clarifiées préalablement grâce aux documents de prévoyance (Docupass de Pro Senectute).

La liste de contrôle contenue dans cette brochure peut en principe être utilisée pour identifier les besoins individuels. Il est toutefois essentiel que la personne concernée soit associée à la démarche.



Même après le déménagement dans une institution pour personnes âgées, il est important que les proches assument une part de responsabilité. N'hésitez pas à prendre contact avec le personnel soignant et d'encadrement et à poser des questions. Les responsables cherchent souvent à avoir une personne de confiance qu'ils pourront contacter à tout moment en cas de besoin. Prenez au sérieux les remarques de vos proches. Si des problèmes surviennent, le dialogue avec une personne neutre (par ex. dans un centre de consultation) peut s'avérer utile.

Personnes atteintes d'Alzheimer et autres formes de démence

Lors de la recherche d'un établissement approprié pour une personne atteinte de démence, les points supplémentaires suivants doivent être clarifiés:

Espace de vie/environs

- Les personnes vivent-elles en petits groupes d'habitation et dans des unités d'habitation gérables?
- Des aides à l'orientation sont-elles prévues (calendrier, portes des chambres, portes des WC, couloirs etc.)?
- Les locaux sont-ils confortables, procurent-ils une sensation de sécurité?
- Dispose-t-on d'endroits pour se retirer?
- L'espace de vie/les environs permettent-ils d'assouvir le besoin de mouvement?
- Les mesures de sécurité sont-elles convenues et adaptées de manière individuelle?

Encadrement

- Le personnel dispose-t-il de connaissances spécifiques relatives à l'encadrement de personnes atteintes de démence?
- Les résidents ont-ils l'air détendus et satisfaits?
- Les résidents sont-ils actifs et ont-ils des occupations?
- L'atmosphère est-elle chaleureuse, le ton calme, le langage clair?
- Les résidents sont-ils traités avec dignité et respect?

Situation des proches

- Une collaboration avec la direction du service des soins et avec le personnel est-elle possible ou souhaitée?
- Avez-vous un aperçu du plan d'encadrement et des soins individuels, vous implique-t-on dans la planification, fait-on appel à vos connaissances?
- Des entretiens, auxquels vous êtes également invités, ont-ils lieu régulièrement?

Le canton de Berne compte diverses institutions qui se sont spécialisées exclusivement dans l'encadrement et les soins aux personnes atteintes de démence. Vous les trouverez sur le site www.logement60plus.ch.

Lorsque l'entrée dans une institution est imminente

Liste de contrôle

Quelques mois avant le déménagement

- www.logement60plus.ch
- Étude de la documentation/des sites Internet des différents établissements pour personnes âgées (situation, groupe cible, critères d'admission, par ex. également possibilité de prendre son animal domestique etc.)
- Chercher le dialogue avec l'entourage et/ou les services spécialisés concernant les souhaits (famille, médecin, Spitex, Pro Senectute etc.)
- Clarifier la question du financement
- Évtl. résilier le contrat de location, ou consulter le règlement en cas de propriété
- Visite de l'établissement souhaité (entretien préliminaire avec la direction, visite de la chambre, table d'hôtes etc.)
- Annonce auprès du médecin de votre choix
-

Quelques semaines/jours avant l'entrée dans l'établissement

- Établir une liste des objets personnels, habits et meubles devant/pouvant être emportés (aussi peu d'objets de valeur et de bijoux que possible; déposer les grosses sommes d'argent à la banque ou chez les proches)
- Téléphone/TV/Internet: vérifier ce qui est disponible dans le home; la plupart du temps, il faut apporter ses propres appareils
- Organiser le déménagement
- Évtl. organiser l'entretien du jardin/balcon, de la maison/appartement, des plantes d'intérieur
-

Résilier ou modifier les autres contrats

- Fournisseur d'électricité
- Assurance ménage
- Téléphone > demander la déviation à l'opérateur téléphonique
- Radio/TV/Internet
-

Changement d'adresse

- Famille, amis/connaissances, médecins/services spécialisés (mettre à jour le carnet d'adresses)
- Caisse de compensation (AVS/prestations complémentaires)
- Caisse de pension
- Caisse-maladie (évtl. adapter les prestations)
- Distribution du courrier
- Faire réexpédier les journaux/magazines
-

Administration/finances

- Organisation des paiements: qui se charge des factures?
- Établir un ordre permanent à la banque/poste pour les factures courantes
- Évtl. instituer une curatelle
- Évtl. vérifier le droit aux prestations complémentaires (PC) (calculateur PC/Conseil Pro Senectute) et faire la demande
- Préparer les éventuelles directives anticipées du patient et mandat pour cause d'incapacité
-

Santé

- Choix du médecin (médecin de famille ou médecin du home?)
- Préparer la liste de médicaments
- Évtl. rapport de soins de SPITEX
-

Jour du départ

- Faire définitivement ses bagages
- Emporter les documents importants
- Emporter les médicaments et la liste de médicaments
- Débrancher les prises des appareils électriques
- Déposer les clés de l'appartement auprès de
-

Notes personnelles

Adresses importantes

Pro Senectute canton de Berne

Secrétariat, Worblentalstasse 32, 3063 Ittigen
Tél. 031 924 11 00, www.be.prosenectute.ch

Pro Senectute Region Bern

Secrétariat et centre de consultation, Hildegardstrasse 18, 3097 Liebefeld
Berner GenerationenHaus, Bahnhofplatz 2, 3011 Bern
Tél. 031 359 03 03, region.bern@be.prosenectute.ch

Pro Senectute Berner Oberland

Service régional Thoune, Malerweg 2, Case postale 152, 3602 Thoune
Téléphone 033 226 60 60, oberland@be.prosenectute.ch
Bureau Interlaken, Strandbadstrasse 3, 3800 Interlaken
Tél. 033 826 52 52, interlaken@be.prosenectute.ch

Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland

Centre régional et de consultation, Rue Centrale 40, Case postale 940,
2501 Biel/Bienne
Tél. 032 328 31 11, biel-bienne@be.prosenectute.ch
Centre de consultation Seeland, Steinweg 26, Case postale 171, 3250 Lyss
Tél. 032 328 31 11, seeland@be.prosenectute.ch

Pro Senectute Emmental-Oberaargau

Centre de consultation Langenthal, Bützbergstrasse 19, 4900 Langenthal
Tél. 062 916 80 90, oberaargau@be.prosenectute.ch
Centre de consultation Burgdorf, Lyssachstrasse 17, 3400 Burgdorf
Tél. 034 420 16 50, burgdorf@be.prosenectute.ch
Centre de consultation Konolfingen, Chisenmattweg 32, 3510 Konolfingen
Tél. 031 790 00 10, konolfingen@be.prosenectute.ch

Association Alzheimer Berne

Centre de consultation démente, Secrétariat cantonal, Bahnhofplatz 2,
3011 Berne
Tél. 031 312 04 10, www.alz.ch/be

Antenne régionale Ville et région de Berne

Bahnhofplatz 2, 3011 Berne
Tél. 031 312 04 10

Antenne régionale Bienne et Jura bernois

Rue de l'Union 14, 2501 Bienne
Tél. 032 492 12 54

Antenne régionale Emmental/Oberaargau

Klinik Favorit, Roggenweg 8, 4950 Huttwil
Tél. 062 777 04 10

Antenne régionale Oberland bernois

Asylstrasse 42, Case postale, 3700 Spiez
Tél. 077 437 90 10

Organisation suisse des patients OSP Protection des patients

Antenne de consultation Berne, Eigerplatz 12, 3007 Berne
Tél. 031 372 13 11, www.spo.ch

Stiftung Bernische Ombudsstelle für Alters-, Betreuungs- und Heimfragen

Zinggstrasse 16, 3007 Berne
Tél. 031 372 27 27, www.ombudsstellebern.ch

Association bernoise des établissements médico-sociaux vbb/abems

Geschäftsstelle/Secrétariat général, Weihergasse 7A, 3005 Berne
Tél. 031 808 70 70, www.vbb-abems.ch

Autorité de surveillance du canton de Berne

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Office des personnes âgées et handicapées, Rathausplatz 1, 3011 Berne
Tél. 031 633 42 83, www.gef.be.ch

Vous trouverez également des informations sur les sites
www.infosenior.ch, et www.logement60plus.ch

Caisse de compensation du canton de Berne: www.akbern.ch/fr/particuliers/prestations-complementaires-avsai/prestations-complementaires-mensuelles/APEA de Berne: www.akbern.ch/fr/particuliers/prestations-complementaires-avsai/prestations-complementaires-mensuelles/

Que ma volonté soit faite

Une perte de la capacité de discernement peut
survenir à tout âge. Parez à cette éventualité.

PRO
SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE



DOCUPASS est la solution globale reconnue pour les documents et sujets suivants:

- Directives anticipées
- Dispositions de fin de vie
- Mandat pour cause d'inaptitude
- Informations pour le testament
- Carte de dispositions personnelles
- Brochure d'information détaillée

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter (adresse au verso)
ou consulter www.docupass.ch



Chez-soi, c'est là où l'on se sent bien.

Avec Domicil, vous bénéficiez de beaucoup d'espace pour préserver vos habitudes de vie dans un environnement sûr et soigné. Et en cas de besoin, notre personnel soignant peut vous fournir en tout temps des prestations professionnelles en lien avec votre santé.

Avec **20 emplacements** dans le canton de Berne, nous vous proposons tout, du mode de vie autonome entre vos quatre murs aux soins attentionnés et prévenants, pour une vie pleine et active dans le 3^e âge.

Nos conseillères vous fourniront volontiers des informations personnellement.
Domicil Infocenter: 031 307 20 65

domicilbern.ch

Pro Senectute canton de Berne

Secrétariat
Worblentalstrasse 32
3063 Ittigen

Téléphone: 031 924 11 00

E-mail: info@be.prosenectute.ch

Internet: www.be.prosenectute.ch